

N° 2014-23.

**DELIBERATION**  
**Séance du 3 MARS 2014**



**OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS - MOTION PROJET CENTRALE GARDANNE**

L'an Deux Mille quatorze et le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

**PRESENTS** : DUNAND Jean-Luc, PELLOUX Jacques, ROUGON Louis, AUBERT François, COLLOMB Stéphane, MAITRE Madeleine, REBATTU Paul, RICAUD Bénédicte, ROUGON Joël

**ABSENTS** : LICCIA Gérard (procuration à GILLY Lucien), VIGUIER Pascale.

**SECRETARE de SEANCE** : PELLOUX Jacques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société E.O.N qui gère la centrale thermique de Gardanne lance les travaux de conversion de la centrale de Gardanne à la biomasse. Un projet de 150 MW de production d'électricité. Cette centrale aura besoin d'environ 1 000 000 de M3 de bois et de déchets verts par an. L'entreprise allemande E.O.N ( 3ème producteur mondial d'électricité ) prévoit dans un premier temps d'en importer la moitié et de chercher l'autre moitié dans un rayon de 400 km autour de Gardanne, donc dans la Région PACA et de Languedoc Roussillon ainsi que les régions limitrophes situées dans un rayon de 400 Km.

Ce projet, s'il se réalise, risque de compromettre entièrement la politique développée par les chartes forestières, et prônée par les élus des territoires ruraux visant à développer les circuits courts par le développement des réseaux de chaleur dans les collectivités.

Ce gigantesque projet ne s'inscrit pas dans un projet durable de territoire respectueux de l'environnement, favorisant les ressources locales, les circuits courts et la biodiversité, et prenant en compte les véritables enjeux économiques sociaux et environnementaux sur tout le territoire régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AFFIRME son opposition à ce projet dont les rayons et plans d'approvisionnement ne sont pas compatibles avec les logiques territoriales de circuits courts prônés par les élus ruraux des communes forestières.

DENONCE dans leurs principes et dans leurs compétences les projets de méga - centrales qui, sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable, contribue au gaspillage énergétique et condamnent la France à importer de la biomasse.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
L. GILLY

